

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Basés d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	4 496 465	28,31	4 614 000	1 306 223	28,31	1306 223	94,30
Taxe foncière (non bâti).....	20 069	43,16	20 200	8 718	43,16	8 718	
CFE.....				0			
Totaux :				1 314 941		1314 941	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :



Le Maire,
Caroline DUCERAIN

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2022	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	11
Taxe foncière (bâti).....	28,31	28,31
Taxe foncière (non bâti).....	43,16	43,16
CFE.....	>>>	
Produit total souhaité		
1314941		
Produit total de référence (total colonne 4)		
1 314 941		
Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)		
=0,000000		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			5 048		>>>	5 048

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur contribution
204 005				-238 131

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

1314941	+	5 048	+	204 005	+	0	+	0	+	-238 131	=	1285 863
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)												
Total autres taxes (cadre II)												
Allocations compensatrices et DCRTP												
Versement FNGIR												
Versement coefficient correcteur												
Contribution FNGIR												
Contribution coefficient correcteur												
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale												

A VERSAILLES
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
DENIS DAHAN
Le 15 MARS 2022



Le maire,
le 20 avril 2022
Caroline DUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Vote du taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022

Date de transmission de l'acte : 22/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/04/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220414-CM-2022-017-DE

Date de décision : 14/04/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

PRÉF 70
2022

